

SOFAC AUDIT

Info Jeunes France

Association

Siège social : 15 Rue d'ENGHIEN
75 010 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

3 bis rue de l'Hippodrome - 44300 NANTES

SAS SOFAC AUDIT au capital de 10 000 Euros - N°TVA intracommunautaire - FR74 751 686 130
RCS NANTES B 751 686 130 - APE 69002 - SIRET 751 686 130 00012
Membre de la Compagnie Régionale CRCC OUEST ATLANTIQUE

Info Jeunes France
Association
Siège social : 15 Rue d'ENGHIEN
75010 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2025

A l'assemblée générale de l'association Info Jeunes France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Info Jeunes France, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit, dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation n°1

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé dans la note « INTRODUCTION » de l'annexe des comptes annuels, concernant l'incidence de la première application du règlement ANC n°2022-06 qui expose le changement de méthodes comptables sans impact significatif.

Observation n°2

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé dans la note « FAITS CARACTERISTIQUES » de l'annexe des comptes annuels, concernant l'enregistrement comptable de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) MENTORAT 2022/2024.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport financier, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son

activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes, ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NANTES, le 16/06/2026

SOFAC,
Commissaire aux Comptes



Hugues DISSE
Associé

Info Jeunes France
Association
Siège social : 15 Rue d'ENGHIEN
75 010 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

BILAN ACTIF

INFO JEUNES FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				4		1
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, ...	102 073	80 656	21 417		41 157	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes	81 171		81 171			
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	13 444	5 311	8 133		6 919	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				8		
Participations	350		350		350	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts	200 000		200 000			
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	397 038	85 967	311 070	12	48 425	1
Stocks et en-cours						
Créances				33		51
Créances Clients, usagers et cptes ratt.					6 950	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	834 099		834 099		2 216 999	
Charges constatées d'avance	49 106		49 106		67 717	
Valeurs mobilières de placement	784 189		784 189	29	882 410	20
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	686 612		686 612	26	1 302 669	29
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	2 354 007		2 354 007	88	4 476 745	99
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	2 751 044	85 967	2 665 077	100	4 525 171	100

BILAN PASSIF

INFO JEUNES FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		1		
Fonds propres statutaires	18 158		18 158	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	1 460 142	55	1 298 672	29
Excédent ou déficit de l'exercice	-64 161	-2	161 470	4
Situation nette (sous-total)	1 414 139	53	1 478 300	33
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	1 414 139	53	1 478 300	33
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	154 000	6	500 000	11
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	154 000	6	500 000	11
Provisions pour risques	40 000	2		
Provisions pour charges	7 666		23 993	1
TOTAL DES PROVISIONS (III)	47 666	2	23 993	1
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	101 131	4	295 404	7
Fournisseurs, factures non parvenues	26 000	1	13 554	
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	110 149	4	90 104	2
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	12 803		10 273	
Créditeurs divers	681		1 035	
Produits constatés d'avance	798 508	30	2 112 509	47
TOTAL DES DETTES (IV)	1 049 272	39	2 522 878	56
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	2 665 077	100	4 525 171	100

COMPTE DE RÉSULTAT
INFO JEUNES FRANCE
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	35 750	24 950	10 800	43
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	10 194	26 200	-16 006	-61
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	2 371 914	718 414	1 653 500	230
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	19 400	6 779	12 621	186
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	500 000	2 315 000	-1 815 000	-78
Autres produits	2 236	22	2 214	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 939 494	3 091 365	-151 871	-5
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	2 115 619	1 679 089	436 530	26
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	29 191	42 697	-13 505	-32
Salaires	463 117	516 180	-53 062	-10
Cotisations sociales	182 717	170 317	12 400	7
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	24 069	24 473	-404	-2
Dotations aux provisions	43 073	9 507	33 566	353
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées	746		746	
Report des fonds dédiés	154 000	500 000	-346 000	-69
Autres charges	11 651	116	11 535	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 024 184	2 942 380	81 805	3
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-84 691	148 985	-233 676	-157

COMPTE DE RÉSULTAT

INFO JEUNES FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	24 684	12 997	11 687	90
Autres intérêts et produits assimilés	1 779	2 400	-622	-26
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change		60	-59	-100
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	26 463	15 456	11 006	71
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	9	54	-45	-84
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	9	54	-45	-84
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	26 454	15 402	11 051	72
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-58 237	164 388	-222 625	-135
Produits exceptionnels (V)		1 645	-1 645	-100
Charges exceptionnelles (VI)		1 444	-1 444	-100
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		201	-201	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	5 924	3 119	2 805	90
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 965 956	3 108 466	-142 510	-5
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	3 030 117	2 946 996	83 121	3
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-64 161	161 470	-225 631	-140
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	-64 161	161 470	-225 631	-140

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

INFO JEUNES FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

Représenter le réseau Information Jeunesse auprès, d'instances en charge d'une politique publique pour la jeunesse aux échelons national, européen et international.
De le développer et de le promouvoir en tant que mission d'intérêts public.
Initier, coordonner, mutualiser et promouvoir les réflexions et les actions des membres du réseau.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

Il s'agit d'activités d'informations et sociales destinées aux jeunes sur tout le territoire national pour les accompagner vers l'autonomie.

Les moyens mis en oeuvre sont :

L'association élabore une documentation nationale, crée un outil d'éducation aux médias et à l'information, propose le service civique aux jeunes pour des missions d'intérêt général.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

INFO JEUNES FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 2 665 076,96 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -64 160,67 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Subvention du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse :

Un avenant (N°1) à la convention d'objectifs Mentorat 2022/2024 a été signé au cours de l'année 2024, il modifie l'article 2 relatif la durée de la convention. Celle-ci est augmentée d'une année pour prendre fin au 31 décembre 2025. Il est stipulé à l'article 3 de l'avenant que pour l'année 2025 la subvention attribuée s'élève à 1 800 000 €.

Au 31 décembre 2023, il a été constaté un produit constaté d'avance pour l'année 2024 pour le même montant correspondant au montant initialement attribué pour cette même année.

Par conséquent, un produit constaté d'avance de 1 800 000 € a été de nouveau comptabilisé au 31 décembre 2024 afin qu'un produit de ce montant apparaisse dans les comptes annuels 2025 et corresponde au montant indiqué dans l'avenant.

Avances de trésorerie :

L'association INFO JEUNES FRANCE a accordé au CRIJ CENTRE-VAL-DE-LOIRE deux avances de trésorerie exceptionnelles de 100 000 € chacune, destinées à pallier temporairement un décalage de trésorerie lié à des retards de versement de subventions publiques.

Le remboursement des sommes devra intervenir au plus tard le 30 juin 2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**INFO JEUNES FRANCE****Du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, s'applique à toute entité soumise aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a notamment pour effet :

- l'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Ce nouveau règlement n'a pas entraîné de changement significatif dans les méthodes comptables appliquées par l'association INFO JEUNES FRANCE.

Le cas échéant, les impacts liés à la première application du règlement ANC n°2022-06 ont été analysés conformément aux dispositions prévues par l'ANC et sont sans incidence significative sur la présentation des comptes annuels.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Évaluation des immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Évaluation des immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens décomposables

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

INFO JEUNES FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifié.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Autres immo corporelles		3 À 8

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Aucune contribution n'est comptabilisée sur cet exercice.

Pour mener à bien ses missions au cours de l'exercice 2025, l'association peut s'appuyer sur des bénévoles dont les apports ne sont pas valorisés comptablement en raison de l'impossibilité de les recenser de manière exhaustive.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

INFO JEUNES FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d'exercice	Augmentation		
		suite à rééval.	acquisition	
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	102 073		81 171	
TOTAL	102 073		81 171	
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau, informatique & mobilier	10 818		6 289	
TOTAL	10 818		6 289	
TOTAL GENERAL	112 891		87 460	
	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			183 244	
TOTAL			183 244	
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau, informatique & mobilier		3 664	13 444	
TOTAL		3 664	13 444	
TOTAL GENERAL		3 664	196 688	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

INFO JEUNES FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immos incorporelles			60 916	19 740		80 656
TOTAL			60 916	19 740		80 656
Immobilisations corporelles						
Matériel de bureau, informatique			3 899	4 329	2 918	5 311
TOTAL			3 899	4 329	2 918	5 311
TOTAL GENERAL			64 816	24 069	2 918	85 967

ETAT DES CRÉANCES

INFO JEUNES FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Prêts (1) (2)	200 000,00		200 000,00
Actif circulant			
Personnel et comptes rattachés	500,00	500,00	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	885,95	885,95	
Divers	805 500,00	805 500,00	
Débiteurs divers	27 212,89	27 212,89	
Charges constatées d'avance	49 106,31	49 106,31	
TOTAL	1 083 205,15	883 205,15	200 000,00
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	200 000,00		

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF*INFO JEUNES FRANCE*

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	49 106,00
TOTAL	49 106,00

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	818 108,00
TOTAL	818 108,00

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

INFO JEUNES FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	18 157,67				18 157,67
Report à nouveau	1 298 672,08		161 470,16		1 460 142,24
Excédent ou déficit de l'exercice	161 470,16			225 630,83	-64 160,67
TOTAL	1 478 299,91		161 470,16	225 630,83	1 414 139,24

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

INFO JEUNES FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Fonds dédiés :

Les projets ayant donné lieu à la comptabilisation de fonds dédiés étant le projet "Ceci n'est pas un cahier de vacances à destination des jeunes".

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice au compte de résultat dans les produits, n'a pas pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » (compte 6894) et au passif sous le compte « fonds dédiés » (compte 19).
Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « Report des ressources non utilisées sur les exercices antérieurs » (compte 7894).

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Ministère de l'éducation 2024	500 000,00		500 000,00				
Mentorat		130 000,00				130 000,00	
Ministère de la culture 2025		18 000,00				18 000,00	
FDVA 2025		6 000,00				6 000,00	
TOTAL	500 000,00	154 000,00	500 000,00			154 000,00	

ETAT DES PROVISIONS

INFO JEUNES FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges		40 000,00		40 000,00
Autres provisions pour risques et charges	23 993,00		16 327,00	7 666,00
TOTAL	23 993,00	40 000,00	16 327,00	47 666,00
TOTAL GÉNÉRAL	23 993,00	40 000,00	16 327,00	47 666,00
Dont dotations & reprises d'exploitation		40 000,00	16 327,00	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

INFO JEUNES FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	127 130,62	127 130,62		
Personnel et comptes rattachés	35 153,18	35 153,18		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 058,10	45 058,10		
Impôts sur les bénéfices	9 043,00	9 043,00		
Autres impôts et taxes assimilées	20 010,00	20 010,00		
Autres dettes	13 484,05	13 484,05		
Produits constatés d'avance	798 507,77	798 507,77		
TOTAL	1 048 386,72	1 048 386,72		

**COMPTES DE RÉGULARISATION
PASSIF***INFO JEUNES FRANCE*

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	798 508,00
TOTAL	798 508,00

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 000,00
Dettes fiscales et sociales	50 498,00
Autres dettes	12 803,00
TOTAL	89 301,00

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS*INFO JEUNES FRANCE*

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE RÉPARTITION PAR AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autre	Total
Subventions d'exploitation		2 350 000,00			21 914,00	2 371 914,00
TOTAL		2 350 000,00			21 914,00	2 371 914,00

ENGAGEMENTS

INFO JEUNES FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

La méthode de calcul retenue est la méthode prospective (Méthode des unités de crédit projetées) avec la formule suivante :

Engagement de l'entreprise = (Salaire brut annuel / 12) * Nb de mois acquis au moment du départ * (Ancienneté actuelle / Ancienneté future) * Taux de turnover * Taux de mortalité * Taux de progression salariale * Taux d'actualisation financière * Taux de charges sociales.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Age de départ en retraite : 64 ans
- Taux d'actualisation financière annuel des sommes investies : 3,96 %
- Taux de charges patronales moyen pour les cadres : 50.00 %
- Taux de charges patronales moyen pour les non cadres : 45 %
- Taux d'évolution salariale moyen : 2 %
- Taux de turnover : En fonction de la catégorie et de l'âge du salarié

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 7 666,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

LES EFFECTIFS

INFO JEUNES FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association sont le directeur, le Président et le Trésorier.
Le Président et le Trésorier ne percevant aucune rémunération, communiquer la rémunération des trois plus hauts dirigeants reviendrait à donner une information individuelle préjudiciable à son caractère confidentiel (réponse ministérielle n°01630, J.O. Sénat).

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	8,41	5,00
Employés et techniciens	1,00	5,62
PERSONNEL SALARIÉ	9,41	10,62